

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 27
- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 21/04/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Orlane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

ABSENTS EXCUSES : MUGNIER Christophe a donné procuration à HASSAN Jérôme, CHARMOT Anthony a donné procuration à ABDUL ALIM Jaleele

SECRETAIRE : ABDUL ALIM Jaleele

D2026_042703

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Rapporteur : Jérôme HASSAN

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président de la CAO, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cette élection se fait au scrutin proportionnel au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (articles L. 1411-5 et D. 1411-3 du CGCT). Aucune disposition légale ou réglementaire ne s'oppose à déroger au scrutin secret dans les conditions de l'article L. 2121-21 du CGCT.

Les candidatures à cette élection prennent la forme d'une liste comprenant des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Il est cependant possible de présenter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

La liste déposée est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Jérôme HASSAN	Véronique LAVY
Pierre DUPERRIER	Patrick SCHILLER
Ramon COMETTINI	Jocelyne CAUSARD
Christophe MUGNIER	Céline MAIRE
Quentin PAGEAUX ARBAULT	Sylvie PEREIRA

**Considérant la présence d'une seule liste présentée et sachant que celle-ci satisfait à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste,
Considérant que le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

Que sont élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Jérôme HASSAN	Véronique LAVY
Pierre DUPERRIER	Patrick SCHILLER
Ramon COMETTINI	Jocelyne CAUSARD
Christophe MUGNIER	Céline MAIRE
Quentin PAGEAUX ARBAULT	Sylvie PEREIRA

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN



Le secrétaire,

Jaleele ABDUL ALIM

